

**DATE DE
CONVOCATION**

16 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 19

Votants 23

Objet :Transformation de
poste-Avancement de
grade -Rédacteur
principalDÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Jean-Luc TANQUEREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents

contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations, et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant leur positionnement au sein de l'organigramme et leurs fonctions au sein des services de la Ville,

Considérant l'avancement de grade possible pour un agent,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : de SUPPRIMER et de CREER les grades suivants par transformation de poste :

Grades	Suppression	Création	Temps de travail
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1		TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	TC

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette modification

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

